

28.—Actif et passif, recettes et dépenses des compagnies canadiennes, britanniques et étrangères d'assurance-responsabilité, 1952 et 1953

Compagnies	Actif	Passif	Excédent de l'actif sur le passif	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1952						
Canadiennes (tous pays)	27,064,412	17,680,659	9,383,753	31,234,812	29,236,222	1,998,590
Britanniques (au Canada)	1,320,309	726,834	593,475	709,855	505,451	204,404
Étrangères (au Canada)	74,138,073	49,933,596	24,204,477	77,516,606	65,964,990	11,551,616
Total	102,522,794	68,341,089	34,181,705	109,461,273	95,706,663	13,754,610
1953						
Canadiennes (tous pays)	31,603,832	21,490,134	10,112,698	39,121,975	36,719,113	2,402,862
Britanniques (au Canada)	3,120,745	1,752,221	1,368,524	2,713,608	2,213,721	499,887
Étrangères (au Canada)	86,847,828	58,181,613	28,716,215	87,906,335	77,160,934	10,745,401
Total	121,572,405	81,373,968	40,197,537	129,741,918	116,093,768	13,648,150

Section 4.—Assurances fédérales et provinciales

Outre l'assurance souscrite par les compagnies d'assurance privées, les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis sur pied ces dernières années des régimes d'assurance.

On trouvera des renseignements sur l'assurance-chômage, l'assurance-santé, l'assurance des crédits à l'exportation, etc., aux chapitres concernant le travail, la santé et le bien-être, le commerce extérieur, etc.

Assurances provinciales.—Le Bureau d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan, société de la Couronne établie en vertu de la *Saskatchewan Government Insurance Act, 1944*, a commencé à exercer son activité le 1^{er} mai 1945; il pratique toutes les assurances autres que l'assurance-vie et l'assurance-maladie.

Il surveille l'application de l'*Automobile Accident Insurance Act* qui prévoit une indemnité pour les victimes d'accidents d'automobile et pour les dommages matériels dans les accidents d'auto. La loi en cause fournit aux résidents de la Saskatchewan une protection contre les blessures à la personne indépendamment de la responsabilité et, de plus, tous les automobilistes de la Saskatchewan sont assurés contre les dommages au tiers et jouissent d'une protection complète notamment contre l'incendie, le vol et les collisions.

De concert avec le ministère des Ressources naturelles de la Saskatchewan, le Bureau administre une caisse de fiducie formée d'une partie des droits de permis de chasse et des primes d'assurance, pour indemniser les cultivateurs des dommages faits à leurs récoltes par certain gibier, surtout les canards, les oies et les chevreuils.

On peut obtenir des renseignements sur l'activité du Bureau d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan ou sur l'*Automobile Accident Insurance Act* en s'adressant au:

Service des relations extérieures,
Bureau d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan,
11th and Cornwall Streets,
Regina (Saskatchewan).